



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1^{er} septembre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2010-1305*

SOUSSION 2010 SP 142 - AMÉNAGEMENT DES PARCS VERSANT-CÔTE-D'AZUR ET DE BRUXELLES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE DESCHÊNES - NICOLE CHAMPAGNE ET ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger des contrats d'aménagement de parcs aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 19 juillet 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme par chacune des firmes :

Parc Versant-Côte-d'Azur

Les constructions et pavage Jeskar inc., 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal, Québec, H1G 6N9 pour l'aménagement du parc Versant-Côte-d'Azur sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 177 867,74 \$, incluant les taxes.

Parc de Bruxelles

Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour l'aménagement du parc de Bruxelles sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 198 908,32 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	190 097,32 \$	Aménagement de parcs - Parc De Bruxelles
06-30445-029-76328	149 201,71 \$	Aménagement de parcs - Aménagement du Parc Versant-Côte-d'Azur
18-90031-003-76329	20 787,06 \$	District électoral De Limbour - Aménagement du Parc Versant-Côte-d'Azur
04-13493	16 689,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parcs (2 \$/m²) au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 190 097,32 \$ pour l'aménagement du parc de Bruxelles et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parcs (2 \$/m²) au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 49 610,86 \$ et à puiser, à même le surplus affecté – Redevances pour fins de parcs – Financement permanent au poste budgétaire 05-99211, la somme de 30 389,14 \$, représentant un montant total supplémentaire de 80 000 \$, pour l'achat d'équipements de jeux, de poubelles et autres extras possibles pour la construction du parc de Bruxelles et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1306* SOUSSION 2010 SP 190 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE DESCHÈNES - ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offre et leur soumission déposée en date du 15 juillet 2010, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme, à savoir :

Parc de Lausanne

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 au montant de 68 497,79 \$, incluant les taxes.

Parc Jean-Louis-Morin

À la firme ABC Récréation ltée, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3 au montant de 118 338,83 \$, incluant les taxes.

Parc de Bruxelles

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 au montant de 58 912,20 \$, incluant les taxes.

Parc de Ganymède

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 au montant de 58 441,03 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin, au montant total de 304 189,85 \$, seront répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	63 228,80 \$	Aménagement de parcs - Parc Jean-Louis-Morin
Fonds des dépenses en immobilisations	56 302,58 \$	Aménagement de parcs - Parc de Bruxelles
06-30649-019-76330	65 463,56 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc de Lausanne
15-10009-001-76331	49 868 ,00 \$	Aménagement de parcs - Parc Jean-Louis-Morin
15-10008-001-76332	55 852,28 \$	Aménagement de parcs - Parc de Ganymède
04-13493	13 474,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même le surplus affecté, le poste budgétaire 05-99211 - Redevances pour fins de parcs – Financement permanent, un montant imputable de 91 899,90 \$ pour le parc Jean-Louis-Morin, le tout afin de financer en partie l'achat des structures de jeux, d'équipements, de mobilier et d'extras possibles au contrat lors de la construction et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1307

SOUSSION 2007 SP 284 - RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT DE BOUES STABILISÉES, DE SABLES ET DE DÉTRITUS HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2007-1816 en date du 12 décembre 2007, adjugeait un contrat à la firme 6096646 Canada inc. (Pépinère du Golf) suite à l'appel d'offres 2007 SP 284 pour le transport de boues stabilisées, de sables et de détritiques humides débutant le 12 décembre 2007 pour une durée d'un an avec deux options de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné le 10 août 2010, un avis de défaut d'exécution de contrat à la firme 6096646 Canada inc. (Pépinère du Golf) et que cette dernière n'a pas donné suite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme 6096646 Canada inc. (Pépinère du Golf) pour le transport de boues stabilisées, de sables et de détritiques humides pour défaut d'exécution et réserve tous les recours en dommages de la Ville de Gatineau contre la firme 6096646 Canada inc. (Pépinère du Golf).

La Division de l'approvisionnement du Service des finances est autorisée à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents et au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2010-1308

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé prévoit la participation de ses membres à des colloques ou congrès au plan d'action 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la participation de madame Monique Beaudoin, membre de la Commission Gatineau, Ville en santé, au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé du 16 au 18 septembre 2010 à Rivière-du-Loup.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, pour une dépense maximale de 1 360 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-311-76445	1 360 \$	Ville en santé - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1309 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - 57 033,47 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 290 125,57 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 - 6 316,78 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33 et la liste des réquisitions numéro 30 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	57 033,47 \$	16 au 20 août 2010
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	290 125,57 \$	16 au 20 août 2010
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	6 316,78 \$	16 au 20 août 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1310 **SUBVENTION DE 275 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Jean Leblond, 533, rue Principale, Gatineau, Québec, J8L 2H2, à titre de subvention pour le 10^e téléthon en décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1311 **SUBVENTION DE 350 \$ - FONDATION FORÊT BOUCHER, CAMPAGNE DE FINANCEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation Forêt Boucher, C. P. 25, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	350 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	330 \$		Frais pour unions civiles
02-79933-972		330 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1312

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UNE
ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE FONDS HABINEIGE DE CANADIAN TIRE -
13 NOVEMBRE 2010 - 225 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité organisée par le Fonds Habineige de Canadian Tire le 13 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre du Fonds Habineige de Canadian Tire, à l'attention de madame Joanne Andrews, 225, rue Donald, unité 134, Ottawa, Ontario, K1K 1N1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	225 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1313

**SOUMISSION 2010 SP 224 - TRAITEMENT DE FISSURES 2010 - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour le traitement de fissures au prix unitaire de 1,40 \$ du mètre linéaire, incluant les taxes, pour un montant total approximatif de 354 712,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 25 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30647-003-76446	200 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Boni de traitement de fissures
06-30647-002-76447	139 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Traitement de fissures
04-13493	15 712,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1314 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DU CHÂTEAU - ACTIVITÉ DU 3 SEPTEMBRE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association récréative Les Jardins du Château, à l'attention de monsieur Raymond Chauvet, 100, rue du Château, Gatineau, Québec, J9A 1T3, à titre de subvention pour l'organisation d'un BBQ qui aura lieu le 3 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	500 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1315 **COTATION 2010 DP 006 - INSPECTION ET RÉPARATION D'UN COMPRESSEUR À GAZ MÉTHANE INGERSOLL RAND - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 573,3 (9⁰) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT QUE la firme Entreprises Larry inc. est le représentant unique au Canada pour la compagnie Ingersoll Rand :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises Larry inc., 4200, rue Saint-Patrick, Montréal, Québec, H4E 1A5 pour le démontage, l'inspection et la réparation d'un compresseur à gaz méthane Ingersoll Rand pour un montant total de 28 755,93 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41420-541-76448	27 482,13 \$	Mécanique - Usine de traitement des eaux usées - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
04-13493	1 273,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1316 **ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME FRANCE DE CARUFEL AU POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ÉDITIQUE - DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'ÉDITIQUE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) à l'éditique au Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame France De Carufel au poste de préposée à l'édition au Service des arts, de la culture et des lettres.

Le salaire de madame France De Carufel sera celui de la classe 4, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame France De Carufel est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-112 – Service des arts, de la culture et des lettres – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1317

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE LALANDE AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-390 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Serge Lalande au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Serge Lalande sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Serge Lalande est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1318
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1821

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-375 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Ian Fortin au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Ian Fortin sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Ian Fortin est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1319

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC RICHARD AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-376 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Luc Richard au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Luc Richard sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Richard est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1320

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE L. RAYMOND AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-383 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Pierre L. Raymond au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Pierre L. Raymond sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Pierre L. Raymond a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1321

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT MAYER AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-386 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Robert Mayer au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Robert Mayer sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Robert Mayer est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1322

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR GARRY FILLION AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-388 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Garry Fillion au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Garry Fillion sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Garry Fillion a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1323

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAHEUX AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNICATIONS 9-1-1 - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) aux communications au Service de police (poste numéro POL-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Nicolas Maheux au poste de préposé aux communications au Service de police.

Le salaire de monsieur Nicolas Maheux sera établi à la classe 6, échelon 3, de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Nicolas Maheux occupe ce poste depuis plus de six mois, la permanence lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1324

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GAUTHIER AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-382 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Michel Gauthier au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Michel Gauthier sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Gauthier est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1325

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL BERTRAND
AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-387 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Bertrand au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Bertrand sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Bertrand est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1326

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE MINEAULT
AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'ouvrier(ière) de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-061 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Serge Mineault au poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Serge Mineault sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Serge Mineault est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1327 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101892

CONSIDÉRANT que le 3 juin 2010, l'employé 101892 a reçu un ordre clair de son chef aux opérations et que l'employé a indiqué qu'il refusait le travail assigné du 4 juin 2010;

CONSIDÉRANT que l'employé 101892 n'a présenté aucun motif valable pour justifier son refus d'ordre de demeurer en devoir;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie, en collaboration avec le Service des ressources humaines, a procédé à une enquête disciplinaire afin d'obtenir des éclaircissements et la version des faits de l'employé quant aux faits et circonstances de l'événement;

CONSIDÉRANT qu'il a été établi que l'employé a fait preuve d'insubordination de façon réfléchie, volontaire et sans motif valable;

CONSIDÉRANT certains facteurs aggravants, certains facteurs atténuants et l'état de la jurisprudence en matière disciplinaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement de trois jours à l'employé 101892 pour l'événement du 3 juin 2010.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits dans la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif